

ÉDITORIAL

En quelques jours, à partir de l'annonce du confinement par le gouvernement le 14 mars dernier, l'appareil social s'est effondré. Dans le secteur des migrations et de l'asile, les organismes publics ou associatifs recevant des personnes ont été contraints à la fermeture ou à une réduction drastique de leurs services. Un droit fondamental, celui de demander asile et d'être protégé à ce titre, a été temporairement suspendu face à la primauté de l'État d'urgence sanitaire et à ses contraintes de sécurité et de santé pour tous.

Cette période exceptionnelle a exacerbé des fragilités qui elles, sont malheureusement ordinaires pour les demandeurs d'asile : l'indignité des campements est devenue encore plus insoutenable, les difficultés d'accès aux droits encore plus préoccupantes. Alors que chacun s'enfermait chez soi, les personnes en cours de procédures – d'asile, de séjour, d'intégration – ont vu toutes leurs démarches s'arrêter soudainement, sans savoir de quoi demain serait fait.

Ce printemps particulier a aussi été le théâtre d'un engagement sans faille de la société civile, des travailleurs des associations et des bénévoles, et des personnes migrantes elles-mêmes. Le confinement a ouvert un laboratoire d'innovations accélérées, faisant émerger des solutions pour la mise à l'abri et pour l'accompagnement à distance du public, notamment grâce aux outils numériques. Il a aussi montré que les personnes accueillies sur notre territoire participent à la réalisation des activités essentielles à notre quotidien.

Une fois la peur et le choc passés, le monde d'après oubliera-t-il que ces solutions et ces solidarités ont été possibles ? Les réfugiés et les demandeurs d'asile seront-ils les grands oubliés des plans gouvernementaux post-Covid ?

Pierre HENRY
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE FRANCE TERRE D'ASILE



L'accueil à l'épreuve d'une pandémie

▲ Une résidente couturière du Cada de Melun confectionne des masques pour l'établissement. © France terre d'asile

SOMMAIRE

- P. 2** Procédures à l'arrêt, droits en suspens ?
- P. 4** Le confinement, un défi de plus pour l'hébergement
- P. 5** La parole à Naminata Karamoko, réfugiée ivoirienne
- P. 6** L'intégration à l'épreuve de l'épidémie
- P. 7** Les innovations du secteur de l'asile : poursuivre l'accompagnement malgré tout
- P. 8** Actualités juridiques et sociales



▲ Une intervenante sociale de la Spada de Paris. © France terre d'asile/Pierre Chaix

Procédures à l'arrêt, droits en suspens ?

Les mesures de prévention contre le coronavirus ont rapidement conduit au ralentissement et la fermeture d'administrations pourtant essentielles pour les populations migrantes, notamment celles garantes de l'accès à l'asile, au séjour, ou aux droits sociaux. Comment les droits des demandeurs d'asile, des réfugiés et des mineurs isolés, contraints à mettre toutes leurs démarches sur pause, ont-ils été protégés durant l'épidémie ?

Pour les personnes en cours de procédures, la suspension des démarches a eu des impacts très concrets. La majeure partie des préfectures et des guichets uniques pour demandeurs d'asile (Guda) ont fermé, entraînant la fermeture des structures de premier accueil pour demandeurs d'asile (Spada), à quelques exceptions près. Par conséquent, les deman-

deurs d'asile n'ayant pas pu se faire enregistrer avant le confinement n'ont pas pu avoir accès aux conditions matérielles d'accueil légales, que ce soit une orientation dans le dispositif national d'accueil ou l'allocation pour les demandeurs d'asile. Saisis par des associations, le Tribunal administratif puis le Conseil d'État ont ordonné la reprise de l'enregistrement

des demandes en Île-de-France, une décision effective dès le 5 mai¹.

La régularité du séjour des personnes ayant déjà déposé une demande d'asile a néanmoins été protégée: une ordonnance² adoptée le 25 mars a prolongé la durée de validité des visas long séjour et des autorisations provisoires de séjour de 180 jours,

et à partir du 11 mai, la durée de validité des attestations de demande d'asile a été portée à 10 mois pour les personnes en procédure normale et six mois pour celles en procédure accélérée.

1 - INFOMIGRANTS, « Île-de-France : reprise des enregistrements des demandes d'asile », 5 mai 2020.

2 - Ordonnance n°2020-328 du 25 mars 2020 portant prolongation de la validité des documents de séjour.



Face aux contraintes sanitaires, l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ont modifié leurs pratiques pour poursuivre l'examen des demandes reçues avant l'épidémie. L'Ofpra déclare ainsi avoir pris 13000 décisions pendant la durée du confinement, contre 20000 en temps normal. La CNDA a modifié ses audiences: certaines se sont déroulées par visio-conférences, l'étude des dossiers a été accélérée, et la formation est passée à partir du 11 mai de trois juges à un juge unique, la formation collégiale devenant une exception. Après la plainte de plusieurs associations³, cette décision a été suspendue le 27 mai par le Conseil d'État.

QUELLE PROTECTION POUR LES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS ?

Les mineurs isolés étrangers (MIE) bénéficient de la protection de l'enfance et peuvent être autorisés à demeurer en France une fois passée leur majorité, sous réserve de l'obtention d'une protection internationale, d'un titre de séjour, ou bien, jusqu'à 21 ans, d'un contrat «jeune majeur». Afin de garantir la protection sociale des MIE sur le point d'avoir 18 ans pendant la crise, des ordonnances ont prévu l'impossibilité de mettre fin à la prise en charge pour ces derniers, et ce jusqu'au 10 juillet. Cependant, la question de leur séjour est demeurée problématique, notamment du fait du refus de certains départements, comme l'Isère, de signer des contrats «jeune majeur» pendant la période d'état d'urgence sanitaire, exposant certains jeunes au renvoi dans leur pays d'origine, alors même qu'ils rem-



© France terre d'asile/Sonia Kerlidou

plissaient les conditions d'attribution de ce contrat⁴. Par ailleurs, toutes les procédures de réunification familiale ont été stoppées, rendant le rapprochement des MIE et de leurs familles, notamment résidant en Angleterre, impossible.

FRONTIÈRES BLOQUÉES : QUELLES CONSÉQUENCES SUR LES ENTRÉES ET LES ÉLOIGNEMENTS ?

La fermeture des frontières et l'arrêt des vols internationaux ont eu deux conséquences opposées: s'ils ont accru la difficulté d'accéder au territoire pour les personnes en besoin de protection, ils ont aussi mis à l'arrêt la majorité des procédures d'éloignement, et donc des placements en centre de rétention, remplacés notamment pour les personnes sous «procédure Dublin» par une obligation de pointage au commissariat de police. Les délais de requalification des demandes ont conservé une durée de six mois, échéance après laquelle la France devient responsable de l'examen de la demande d'asile. Des pratiques controversées ont néanmoins été constatées dans les aéroports par l'Association nationale d'as-

sistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), qui a dénoncé la rétention en Zones d'attente pour personnes en instances (ZAPI), de plusieurs dizaines de personnes, dont des mineurs isolés et des enfants en bas âges, en dehors du cadre légal et sans respect des consignes sanitaires nationales, ainsi que des «renvois à chaud» effectués par la Police aux frontières de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, les Juges des libertés et de la détention du tribunal de Bobigny ayant suspendu leurs audiences⁵.

QUELLE APPROCHE DU DÉCONFINEMENT ?

À la fin du confinement, la reprise des procédures s'est faite progressivement. Les Spada qui avaient fermé ont dû s'adapter logiquement pour rattraper le retard accumulé dans les procédures: près de 22000 courriers ont ainsi été délivrés par la Spada de Paris entre les 11 et 22 mai. De leur côté, les personnes n'ayant pas pu déposer de demande d'asile ont dû s'armer de patience, du fait du fonctionnement ralenti des Guda et du faible nombre de rendez-vous proposés par l'Ofii. Enfin, si la plupart des

personnes placées en rétention ont été libérées pendant le confinement du fait de la fermeture de la majorité des Centres de rétention administrative (CRA), les personnes retenues se trouvent aujourd'hui dans une situation de grande incertitude compte tenu de l'interruption quasi totale des expulsions vers les pays étrangers⁶.

Pour beaucoup d'étrangers en cours de procédure, l'attente et la confusion engendrées par cette crise risquent donc de se prolonger au-delà de la période de confinement. Dans le même temps, cette période a pu également être perçue par certains comme un moment de pause nécessaire, dans le cadre d'un parcours administratif long et tortueux.

3 - Le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) ainsi que la Fédération des associations de solidarité avec tous les immigrés ont ainsi entamé un «recours pour excès de pouvoir» devant le Conseil d'État à ce sujet.

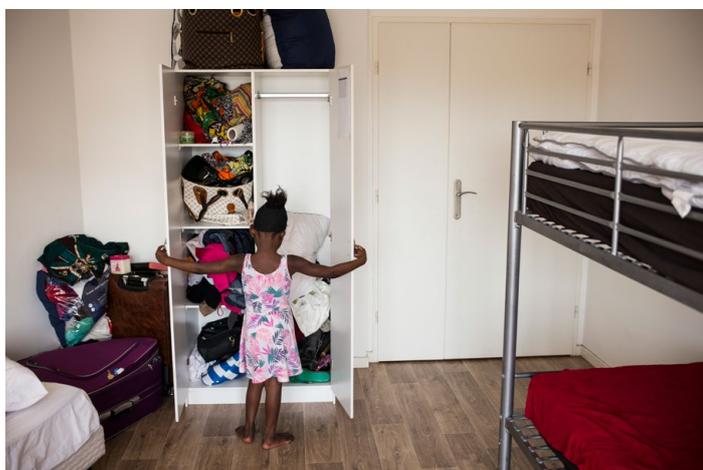
4 - PLACE GRE'NET, «Des jeunes majeurs étrangers campent devant le rectorat de Grenoble», 2 juillet 2020.

5 - ANAFÉ, *Lettre ouverte – Demande de libération des personnes maintenues dans les zones d'attentes dans les aéroports*, 20 mars 2020.

6 - INFOMIGRANTS, «Coronavirus: la France continue d'enfermer des étrangers en vue de les expulser malgré les restrictions de voyage», 4 août 2020.

Le confinement, un défi de plus pour l'hébergement

L'épidémie a mis en exergue l'impact des conditions de logement sur le bien-être physique et mental de la population. Si la mise à l'abri des personnes migrantes en situation de rue est devenue une question de santé publique urgente, d'autres enjeux relatifs aux conditions d'hébergement dans le dispositif national d'accueil ont été posés.



▲ Une jeune réfugiée congolaise dans un appartement à Aubervilliers en 2017
© HCR/Corentin Fohlen

Pour répondre au défi majeur du confinement, le gouvernement a prolongé la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet et a décidé de conserver les 14 000 places d'hébergement d'urgence créées exceptionnellement cet hiver, en plus des 157 000 lits déjà disponibles afin d'accueillir les personnes à la rue⁷. La question des camps de migrants, déjà très problématique en temps normal et dont la densité et l'insalubrité pouvaient constituer une menace de foyers épidémiques, a constitué un défi sanitaire pendant le confinement. À Calais, en dépit du nombre d'environ 1 200 personnes recensées par les associations dans divers camps et de la dénonciation des conditions de vie « innommables »

par un collectif de 24 associations aux préfets du Nord, les premières mises à l'abri n'ont eu lieu que le 3 avril⁸. Il a fallu attendre la mi-avril pour que des dispositifs d'isolement et d'assistance médicale soient mis en place, après que cinq migrants ont été diagnostiqués positifs à la Covid-19⁹. En ce qui concerne l'Île-de-France, la maraude de France terre d'asile estimait à 767 le nombre de personnes migrantes à la rue le 23 mars, une semaine après la mise en place du confinement. Parmi elles, 698 personnes migrantes qui se trouvaient dans le camp d'Aubervilliers, confrontées à des problèmes d'accès à l'eau et à la nourriture dénoncés par plusieurs associations, ont été mises à l'abri une semaine plus tard.

Toutes ont été placées dans des hébergements temporaires réquisitionnés, tels que des centres culturels, des hôtels ou des gymnases.

En outre, la période a affecté également les personnes hébergées dans le dispositif national d'accueil, mettant en lumière certaines limites des logements proposés. En effet, l'absence de cuisine dans les hôtels sociaux, déjà lourde de conséquences en temps normal sur l'accès à une alimentation saine, choisie et peu onéreuse, a été encore plus dommageable, car les résidents de ces hébergements dépendent souvent des fast-foods pour avoir un repas chaud. Les distributions alimentaires des associations se sont alors révélées indispensables, dévoilant la précarité et la dépendance des résidents.

L'accès à internet s'est également avéré complexe : la connexion n'étant pas disponible dans de nombreux hébergements, les migrants utilisent souvent les wifi partagés, qui n'étaient plus accessibles. Alors qu'internet a constitué le principal moyen de s'informer sur le virus et s'est révélé un outil de communication fondamental pour maintenir des liens sociaux avec les associations, les proches et poursuivre l'école à distance, l'épidémie a mon-

tré l'urgence de répondre au défi de la fracture numérique pour rompre avec l'isolement des personnes migrantes.

Enfin, si l'expérience du confinement a parfois été vécue comme une période de repos, la mise à l'arrêt des activités et sociabilités a aussi pu constituer une épreuve douloureuse pour des personnes psychologiquement fragilisées par leur parcours, et conduire à la résurgence de traumatismes liés à l'exil.

Si la situation de crise sanitaire a montré qu'il était possible de déployer des solutions d'urgence de mises à l'abri sur un temps très court, le retour à la normale a, malheureusement, lui aussi été très rapide : le 29 juillet, on comptait déjà 1 500 migrants à la rue dans le seul camp d'Aubervilliers. Sans solutions pérennes pour l'hébergement, le « monde d'après » pour les migrants à la rue semble assez similaire au monde d'avant.

7 - LE MONDE, « Le gouvernement met fin à la trêve hivernale, mais promet d'éviter toute expulsion sans relogement », 5 juillet 2020.

8 - FRANCE INFO, « Coronavirus : des associations réclament des mesures "urgentes" pour les migrants », 5 juillet 2020.

9 - FRANCE INTER, « Calais, les associations dénoncent le sort des migrants rendu encore plus compliqué par le coronavirus », 16 avril 2020.



LA PAROLE À...

NAMINATA KARAMOKO

RÉFUGIÉE D'ORIGINE IVOIRIENNE ARRIVÉE EN FRANCE EN 2016 AVEC SES TROIS ENFANTS ET SON MARI, NAMINATA KARAMOKO EST ACCOMPAGNÉE PAR FRANCE TERRE D'ASILE ET A PASSÉ LE CONFINEMENT AU SEIN DU DISPOSITIF PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT DES RÉFUGIÉS STATUTAIRES DE PARIS (DPHRS).



© Naminata Karamoko

Avez-vous été surprise par l'annonce du confinement ?

J'ai des camarades qui m'appelaient et me disaient « on est à la maison, on a fait des provisions », moi ça me faisait rire. Mais quand j'ai appris la nouvelle, avec Macron qui parlait à la télé, je m'y attendais. On en parlait déjà en Chine et en Italie... donc ça ne m'a pas trop surpris. Mais c'est arrivé vite, je n'ai même pas senti qu'il y avait un problème en fait, au fond de moi, je n'y croyais pas. Puis c'est devenu gros ! Ça nous a dépassés... Tu vois, moi, d'autant que je me souviens, je n'ai jamais vu ça... Beaucoup de morts ! Souvent j'ai dit ça, c'est fou, mais vraiment, ça existe !

Êtes-vous restée dans le même appartement pendant les deux mois ?

Oui, là où j'étais déjà, hébergée par France terre d'asile, dans un appartement à l'écart, pour juste ma famille. Il est bon, il y a deux pièces, c'est grand ! Il y a tout, même une grande cuisine, c'est beau ! On a vécu le confinement dans de bonnes conditions. Dans la vie, c'est tout le temps comme ça, il y a des gens qui sont mal et il y en a d'autres qui sont heureux.

L'incertitude de la période vous a-t-elle rendue inquiète ?

Au début seulement, j'étais malade, donc bon, tout le monde a eu peur et ils m'ont dit de ne pas rester avec mes enfants, mais moi je savais que ce n'était pas ça ! Tout le monde à l'association m'a appelé, tout le monde ! Ils m'ont dit d'appeler le 15

pour voir ce qui ne va pas, mais finalement je n'avais pas les symptômes, ce n'était pas le corona. Après, mon assistante a continué à m'appeler, pour avoir des nouvelles de mes enfants et moi, elle m'appelait tout le temps ! Elle est très gentille !

Sinon, ce n'était pas dur non, les enfants non plus n'ont pas eu peur. Eux ils faisaient les cours à la maison avec leur professeur. Mon mari, qui est livreur, a continué à travailler lui, puisque moi je ne travaille pas. Mais il ne livrait pas trop, deux fois par semaine, même si on m'a dit que ce n'était pas normal qu'il parte travailler. Mais s'il ne livre pas, on ne va pas manger ! C'est mon mari qui faisait les courses en sortant, donc, nous on a pris des précautions, on faisait attention.

Vivre enfermés à plusieurs n'a pas été trop dur moralement ?

Avec mes enfants si ! Si ! Ils sautaient comme ça, haut ! Ils criaient dans la maison « youhou maman ! Il y a plus d'école ! ». Mais ça nous a fait à tous du bien, on a même pris du poids ! Je n'ai pas trop d'amis ici, mais j'appelle tout le temps ma maman, parce qu'elle est vieille et qu'on dit que ça touche plus les personnes âgées. En plus, elle est seule [en Côte d'Ivoire]. Ma mère... Elle est tout pour moi. Après le confinement, je vais voir comment la faire venir quelques mois, c'est mon souhait.

Comment vous occupez-vous pendant toute cette période ?

Mes journées ont beaucoup changé ! D'habitude, on m'envoie du courrier puis j'enchaîne les rendez-vous et les rendez-vous, je prends le métro... Ça chauffait ma tête ! Mais avec le confinement je n'avais pas ça, du coup, j'étais à l'aise, j'étais enfin libre ! Depuis que je suis arrivée en France, je dois courir par ci, par là... J'étais fatiguée en fait. Le confinement c'était une sorte de pause comme ça, j'ai pu appeler ma famille. Peut-être que ça n'a pas fait du bien à d'autres mais moi, si, ça m'a fait du bien. J'étais soulagée, c'est la première fois que j'étais en paix.

Diriez-vous que votre vie est redevenue normale depuis le déconfinement ?

Non, pour le moment, je n'ai plus de rendez-vous, mais je veux qu'ils m'oublient ! Vous savez, je ne suis pas habituée, donc quand on me donne un rendez-vous, je ne veux pas. Chez moi en Afrique, je n'avais pas de quoi manger mais, au moins, ma tête, ça ne chauffait pas comme ça ! Je ne sais pas comment ça va évoluer, je sais que comme maintenant tout le monde a peur, ils vont retarder un peu, pour ne pas recevoir trop de gens... Ils vont m'oublier un peu ! En plus, ça va, je ne pense pas que le confinement a posé trop de problèmes pour mes enfants et moi. Tout va bien, en fait. Oui, ce n'était pas facile mais, le corona, chez moi, c'était un mal nécessaire et on a pu reprendre notre vie.

L'intégration à l'épreuve de l'épidémie

En forçant chacun à rester chez soi, le confinement a mis un frein aux démarches d'intégration des migrants. Pourtant, face à l'urgence, l'importance pour chacun de trouver sa place au sein de la société a donné un écho particulier à la question de l'intégration, notamment professionnelle, des réfugiés.

La fermeture des administrations, des associations, des établissements scolaires et le ralentissement de l'économie ont eu des conséquences très lourdes sur l'intégration des personnes récemment arrivées en France, remettant en cause l'ouverture de leurs droits sociaux et leur recherche d'emploi. Du fait de la fermeture des établissements de formation, les mineurs isolés approchant la majorité ont par exemple risqué de se voir refuser le droit au séjour s'ils ne validaient pas six mois de formation professionnelle. Si la dématérialisation a permis de pallier certains manquements, faire une démarche en ligne, suivre un cours de langue ou une formation à distance n'a pas été possible pour de nombreux migrants, faute d'ordinateur, de connexion internet, ou de savoir-faire. Le confinement a donc rouvert la question cruciale de l'intégration numérique, notamment au sein de la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés qui a lancé un projet de stratégie nationale de lutte contre la fracture numérique pour les personnes réfugiées¹⁰.

Face à l'interruption subie de leurs activités et désireux de se mettre au service de la collectivité, des réfugiés



▲ Nabil Attar, chef de cuisine syrien réfugié en France, a fourni régulièrement pendant le confinement des repas aux pompiers et travailleurs de santé de la ville d'Orléans, dans laquelle se trouve son restaurant.
© HCR/Kate Thompson Gorry

et demandeurs d'asile se sont mobilisés dans le cadre d'actions de solidarité. À travers le *Refugee Food Festival*, des réfugiés ont par exemple confectionné près de 100 000 repas, livrés à des demandeurs d'asile, des sans-abris et des soignants à Paris. Au-delà du bénévolat, c'est l'emploi des réfugiés qui aurait pu être mobilisé. Alors que plusieurs secteurs, notamment ceux de la santé et de l'agriculture¹¹, ont manifesté un besoin de main d'œuvre urgent pour faire face à la crise, de nombreux migrants qualifiés et volontaires¹² n'ont pas pu être embauchés, face à la difficulté de reconnaissance des

qualifications ou d'obtention des autorisations de travail. Ces obstacles ont démontré l'importance du déclasser professionnel que subissent les personnes migrantes à leur arrivée en France, et le manque à gagner pour la société. Le HCR et le Conseil de l'Europe ont d'ailleurs appelé à utiliser des outils comme le *Passport européen des qualifications des réfugiés*, lancé en 2017 pour mieux intégrer professionnellement les réfugiés¹³.

Aussi, la suspension des formations prévues dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine (CIR) telles que les cours de français¹⁴, a

privé les bénéficiaires d'une protection internationale en France d'un moyen essentiel d'intégration et de lutte contre le déclassement social. En plus de cela, l'interruption des démarches pour trouver un logement ainsi que l'arrêt de la plupart des voies légales et sûres de migration, telles que la réunification familiale—une procédure déjà très laborieuse en temps normal—, a placé les réfugiés et leurs familles dans des situations de grande incertitude quant à leur avenir proche.

Alors que l'économie s'annonce durablement touchée par la crise, il est plus que jamais essentiel de donner les clés et les outils aux réfugiés pour qu'ils puissent participer activement à la société, par le travail, la sociabilité et la solidarité.

10 - GOUVERNEMENT FRANÇAIS, *L'importance de remédier à la fracture numérique*, 29 juin 2020.

11 - LE FIGARO, « Des réfugiés "mobilisés" auprès des agriculteurs en Seine-et-Marne », 31 mars 2020

12 - INFOMIGRANTS, « "Si la France a des besoins, nous sommes là" : ces migrants soignants qui veulent lutter contre le Covid-19 », 15 avril 2020

13 - *Passport européen des qualifications des réfugiés*, portail du Conseil de l'Europe

14 - INFOMIGRANTS, « Titres de séjour, asile : les conséquences du coronavirus sur les démarches administratives », 17 mars 2020



Les innovations du secteur de l'asile : poursuivre l'accompagnement malgré tout

La crise sanitaire et les mesures de confinement ont contraint un grand nombre d'associations à repenser en profondeur leurs modes d'actions. Ont-elles réussi à concilier la protection des usagers et des aidants avec le maintien de l'accompagnement des migrants ? Ces innovations auront-elles une seconde vie après l'épidémie ?

L'annonce du confinement en France le 17 mars a provoqué de grandes inquiétudes dans le milieu associatif, redoutant de ne plus pouvoir répondre aux besoins des migrants vulnérables, encore plus à risque face au virus¹⁵. Une inquiétude qui s'est avérée tragiquement fondée, puisque selon l'INSEE¹⁶, l'augmentation du nombre de décès pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19 a été deux fois plus importante pour les personnes nées à l'étranger que pour les personnes nées en France.

Maintenir les activités dans le cadre d'un confinement généralisé s'est révélé être un vrai casse-tête dans les premières semaines, notamment du fait

du manque de matériel de protection, de l'impossibilité pour les bénévoles, souvent âgés, de se rendre sur le terrain ainsi que des restrictions de circulation imposées par les autorités¹⁷. Poursuivre les distributions de denrées de base, mais aussi l'accompagnement social et médical a nécessité une mobilisation exceptionnelle des associations, qui ont pu notamment maintenir le suivi au travers de maraudes et si nécessaire, de visites à domicile. La fermeture des écoles a amené les intervenants sociaux à exercer des missions supplémentaires, en faisant notamment le lien entre les professeurs et les parents pour le suivi de la scolarité à distance des enfants.

Une coordination inter-associative régulière s'est mise en place au niveau national, pour partager les informations et les bonnes pratiques dans une période d'urgence caractérisée par une évolution quotidienne des mesures gouvernementales et des services disponibles. En outre, les associations ont pu s'appuyer sur un mouvement de solidarité inédit, autant du point de vue du nombre et du profil, plus jeune, des bénévoles¹⁸, que de celui de l'importance des dons, « *trois à quatre fois plus* » élevés qu'en temps normal¹⁹ dans des villes telles que Nancy.

Face à l'interdiction des déplacements, il a été nécessaire de penser à de nouvelles solutions pour accompagner les personnes migrantes à distance : en plus du suivi par téléphone, l'utilisation des réseaux sociaux et d'outils numériques ont permis d'innover. Par exemple, des centres d'hébergement ont organisés des ateliers collectifs par visio-conférence, permettant de maintenir la relation avec l'intervenant social et entre usagers, tandis que la Spada de Paris de France terre d'asile a mis en place un système de *chat* pour répondre aux questions des demandeurs d'asile, afin de garantir l'ac-

compagnement. L'évolution vers un accompagnement à distance renforcé pourra se poursuivre au-delà de la crise sanitaire, comme le montre le projet du Centre d'accueil et de préparation à l'intégration (CAPI) de France terre d'asile de créer un numéro vert qui assure aux personnes suivies de toujours pouvoir obtenir une aide et des informations quand elles en ressentent le besoin.

Pendant les 55 jours qu'a duré le confinement, l'engagement et les capacités d'adaptation des associations d'aide aux exilés ont permis la prise en charge sans discontinuité du public malgré des conditions inédites. Développées dans l'urgence, les bonnes pratiques gagneront à être capitalisées pour répondre aux évolutions durables de l'environnement.

15 - LE MONDE, « Coronavirus : Les associations d'aide aux migrants redoutent une "rupture de service" », 17 mars 2020.

16 - INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4627049>

17 - AMNESTY INTERNATIONAL, *Nord de la France : en pleine crise sanitaire, les défenseurs des droits des migrants sont toujours harcelés*, 20 mai 2020.

18 - LE MONDE, « Bénévolat : pendant le confinement, "je ne me voyais pas rester sans rien faire" », 12 mai 2020.

19 - FRANCE BLEU, « Le formidable élan de générosité pour les migrants à Nancy », 17 avril 2020.



© France terre d'asile

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR: VERS UNE DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives et en particulier du déploiement d'un nouveau service de dépôt en ligne et d'instruction dématérialisée des demandes de titre de séjour, la loi du 17 juin 2020 supprime toute référence législative aux récépissés, renvoyant au pouvoir réglementaire le soin de définir les documents (édités en ligne) qui les remplaceront. Cette réforme suscite de nombreuses inquiétudes du fait des difficultés d'accès potentielles des étrangers à l'outil numérique. Face à cela, le Conseil d'État a jugé pour la première fois, dans une décision du 10 juin 2020, que l'étranger qui ne parvient pas, malgré plusieurs tentatives

« n'ayant pas été effectuées la même semaine », à obtenir un rendez-vous en préfecture en se connectant à son site internet, peut demander au juge des référés d'enjoindre au préfet de lui communiquer, dans un délai qu'il fixe, une date de rendez-vous.

NOUVELLES COMPÉTENCES DE CONTRÔLE D'IDENTITÉ POUR LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Dans le but de « lutter contre la fraude aux prestations sociales », le décret du 11 juin 2020 donne la possibilité aux agents des caisses, individuellement désignés et spécialement habilités, de vérifier la situation au regard du séjour des personnes demandant à bénéficier de l'aide médicale d'État (AME) et du dispositif des soins urgents et vitaux. L'objectif est de vérifier si la personne étrangère est entrée en France avec ou sans visa, et si elle remplit la condition d'ancienneté de présence irrégulière (trois mois).

POUR LA CEDH, LA FRANCE A VIOLÉ LES DROITS FONDAMENTAUX DE DEUX MINEURS ÉTRANGERS ISOLÉS ET DE TROIS DEMANDEURS D'ASILE

Dans un premier arrêt en date du 25 juin 2020, la Cour européenne des droits de l'homme a reconnu la France coupable de violations de la Convention européenne des droits de l'Homme pour avoir placé en rétention administrative puis expulsé deux mineurs isolés étrangers comoriens âgés de trois et de cinq ans en 2013. Ces deux enfants ont été placés en rétention administrative en compagnie d'adultes, rattachés arbitrairement à l'un d'eux et renvoyés expéditivement vers les Comores sans examen attentif et individualisé de leur situation.

Le 2 juillet, la Cour européenne des droits de l'Homme a rendu un autre arrêt, dans lequel elle reconnaît à l'unanimité une nouvelle violation de l'article 3 de la même Convention sur l'interdiction des traitements inhumains et dégradants par la France, estimant que « les autorités françaises ont manqué à leurs obligations » vis-à-vis de trois demandeurs d'asile, forcés de vivre dans la rue pendant des mois tout en étant privés des moyens de subsistance qui auraient normalement dû leur revenir.

L'ACCÈS AUX AIDES SOCIALES FACILITÉ POUR LES JEUNES PRIS EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

Suite à la publication d'une circulaire dans le bulletin officiel le 18 juin, l'accès aux aides sociales des Crous pour les étudiants de l'enseignement supérieur ayant bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance est étendu et facilité. Ces jeunes peuvent désormais bénéficier d'une bourse à l'échelon sept sans justification des revenus de leurs parents.

La lettre de l'asile et de l'intégration
Une publication de France terre d'asile
Siège social
24, rue Marc Seguin - 75 018 Paris
Tél. : 01 53 04 39 99
Fax : 01 53 04 02 40
e-mail : infos@france-terre-asile.org
www.france-terre-asile.org

Directeur général : Pierre Henry
Rédactrice en chef : Maë Coat
Comité de rédaction :
Elie de Montalembert, Pauline Doyen,
Roxane Foroughmand,
Ophélie Grosjean, Léo Martinet,
Fatïha Mlati, Emmanuel Rabourdin,
Hélène Soupios-David, Julie Versino,
Elodie Waroquier, Clara Zempleni.

Cette lettre est réalisée dans le cadre des projets européens soutenus par le fonds asile, migration, intégration.

Mise en page :
Ophélie Rigault, www.oedition.com

ISSN : 1769-521-X

**FAMI** Fonds Asile,
Migration et Intégration
Union européenne

L'Europe se mobilise